



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.003 - Cession de la parcelle communale cadastrée YR n° 206, rue de la Vallée à Monsieur et Madame BOUZAROUATA

Guillaume GUERRÉ expose :

Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelslam, domiciliée 47 rue de la Vallée 45140 INGRE, ont présentés leur souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée YR n° 206, d'une superficie de 217 m², située à l'arrière de leur propriété.

Considérant que le service du domaine en date du 10 avril 2017 a estimé la valeur du bien à 5500 €.

Considérant que Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelslam ont négocié cette valeur à 4200 €.

Considérant l'avis défavorable de la commune d'Ingré,

Considérant que la commune d'Ingré a négocié la valeur du bien à moins 10%, soit une valeur à 4 950 €

Considérant le courrier de Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelslam en date du 19 novembre 2017, confirmant leur volonté d'acquérir la parcelle au prix de 4950 €,

Considérant que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaire, sont à la charge de l'acquéreur,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- La cession de la parcelle communale cadastrée YR n° 206 à Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelslam d'une superficie de 217 m² au prix de 4950 € la parcelle.
- Que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soit à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les promesses de cession et les actes authentiques en l'étude des notaires d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 13 février 2018

Publication le : 13 février 2018

Notification le : 13 février 2018.



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-003

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-02-19T11-42-39.00 (MI209685339)**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20180213-DL-18-003-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Cession de la parcelle communale cadastrée YR
rue de la vallée à Monsieur et madame BOUZA**Date de décision :** 13/02/2018

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. Autres actes.

Acte :DL.18.003-ADT-cession de la parcelle communale cadastrée YRn°206 rue de la vallée à M et Mme bouzarouata.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 11:42

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 19/02/18 à 11:42

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 19/02/18 à 11:48